

Sujet : CSRPN : Saisine pour avis DEP Scientifique -

De : SCHWEIGERT Nathalie - DREAL Occitanie/DE/DB/DBMA <nathalie.schweigert@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 06/02/2023 à 12:24

Pour : HEMPTINNE Jean-Louis

MOLINA James

Copie à : GERINO Magali, IMBERT Eric, DASSONVILLE Cécile -
DREAL Occitanie/DE/DB/DAPG <cecile.dassonville@developpement-durable.gouv.fr>, SCHWEIGERT Nathalie - DREAL
Occitanie/DE/DB/DBMA <nathalie.schweigert@developpement-durable.gouv.fr>, BABILLOTE Laetitia - DREAL Occitanie/DE
/DB/DBMA <laetitia.babillote@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Veillez, s'il vous plait, bien vouloir considérer, aux fins de consultation du CSRPN, la demande de dérogation scientifique concernant les espèces suivantes :

Flore

Marisque- *Cladium mariscus*

Cette demande est portée par Monsieur Thierry Lavit Président du syndicat mixte PLGV « Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves » gestionnaire du site Natura 2000 FR7300936 « Tourbière et lac de Lourdes ». Elle fait suite à une précédente demande déposée en 2021 pour laquelle le CSRPN avait rendu un avis favorable (avis DEP2021-24).

Le site Natura 2000 « Tourbière et lac de Lourdes » abrite une des deux populations de Fadet des laïches d'Occitanie. Ce papillon est fortement menacé dans son aire de répartition par la dégradation de son habitat (fermeture du milieu). Afin de restaurer un habitat plus favorable pour le Fadet des laïches, une gestion de fauche est préconisée en vu d'améliorer la "circulation" des individus.

La superficie fauchée recouvre une surface de 500m² soit 1.26% de l'habitat "Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*" à l'échelle du site.

L'opération est constituée de deux coupes : une première entre le 1er novembre et le 31 mars (pour favoriser l'installation de la Molinie bleue) et une seconde fin mai-début juin (avant la période de vol du Fadet des laïche). Elle sera reconduite sur les même période annuellement jusqu'en 2027.

Je vous serai reconnaissante de me donner votre avis au plus tard pour le 7 mars en me retournant le formulaire d'avis CSRPN.

L'avis de la DREAL est **favorable** à cette demande sans remarque particulière.

L'ensemble des pièces du dossier (formulaire de demande de DEP, Descriptif du protocole, formulaire vierge d'avis du CSRPN) sont à votre disposition sur [Osmose](#).

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire utile,

Bien cordialement,

--

Nathalie SCHWEIGERT

Chargée de mission "Espèces protégées"

Référente "Plan régional d'actions Chiroptères Occitanie"

Correspondante thématique du GT ERC/DEP du CSRPN Occitanie

DREAL Occitanie - Division Biodiversité

1, rue de la Cité Administrative CS 80002

31074 TOULOUSE cedex 9

Tél : 05 61 58 65 61 / 07 61 57 06 80

Bureau G223